

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs rancos.)

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT ^e DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
	Février	13	713,5	713,6	713,4	713,4	
					— 8,5	— 5,0	0,0

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 14 Février.**Bulletin de l'Extérieur.**

Le journal *la Presse* a reçu un avertissement pour un article publié dans son numéro du 10 févr. 1860, article où les fausses nouvelles se trouvent mêlées aux appréciations les plus malveillantes, et qui blesse à la fois le sentiment national et la vérité des faits.

Voici quelques extraits de l'article qui vient d'attirer un avertissement à la *Presse* :

Après la lettre de l'empereur des Français à M. Fould, l'Europe a cru que tout dissens sur les questions essentielles avait cessé entre la France et l'Angleterre, et que, par le traité de commerce, l'alliance était établie sur des bases indestructibles. Qu'en peut-elle penser après les débats de la Chambre des lords, surtout quand elle songe que ces récriminations violentes et cette explosion de mécontentement ont eu lieu à propos d'une question secondaire, et qui n'est pas même officiellement engagée!

Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le soulèvement causé par cette question de Nice et de la Savoie n'est guère moins grand en Italie qu'en Angleterre. Dans leur langage, les Italiens sont plus réservés que les Anglais, et ils ont pour cela d'excellentes raisons; mais au fond les sentiments sont les mêmes. Nous avions tort, du reste, de parler de la question de Nice. Pour les Italiens, il n'y a pas de question de Nice; sur ce point, ils n'admettent pas qu'il y ait matière à discussion. Pour la Savoie, ils sont moins absolu et moins animés; mais la presse officieuse s'est très étourdiment avancée en prétendant que l'immense majorité des Savoisiens demandait la réunion à la France, et surtout en traitant d'émeutiers ceux qui dernièrement ont fait une démonstration de fidélité à la maison de Savoie. Non seulement cette majorité ne s'est montrée nulle part, mais le parti séparatiste s'affaiblit et perd chaque jour du terrain. Nous voyons

qu'il est répudié par les hommes les plus considérables et les plus influents de la Savoie : les Fessigny, de Sonnaz, de Faverges, de Savoiox, de Rolland, de Forax, de Quincy, Jäillet de Saint-Cergues, d'Arvillard, de Seyssel, d'Arcines.

En fait et en droit, la question de Savoie n'est pas aussi simple et aussi avancée qu'il plaît à la presse officieuse de le dire. Peut-être, des deux côtés, en exagère-t-on beaucoup l'importance. Quand la France tiendra la Savoie, dit une correspondance de Chambéry publiée dans *l'Union*, il faudra, pour avoir la clef des Alpes, qu'elle prenne aussi le Mont-Cenis. On comprend alors que Turin ne peut plus être la capitale de l'Etat. Une capitale doit être à l'abri de l'invasion; et qui défendra Turin le jour où la France, campée sur le Mont-Cenis, voudrait envahir l'Italie? Avec l'Autriche dans son formidable boulevard lombardo-vénitien, et avec la France sur les Alpes, la France amie aujourd'hui, mais qui peut ne l'être pas demain, que devient l'indépendance italienne?

En ce qui concerne la France, le jour où, pour le malheur de tous, elle serait entraînée ou condamnée à se battre contre l'Italie, ce jour-là, qu'elle parte du pied ou du sommet des Alpes, nous ne croyons pas, soit dit sans offenser le Piémont, qu'il puisse sérieusement se flatter de lui barrer le chemin. On a toujours prétendu qu'il avait les clefs de l'Italie; mais nous cherchons vainement à quelle époque il a empêché d'ouvrir ou d'enfoncer la porte.

Quant à l'Autriche, c'est différent : tant qu'elle occupe un pouce de terrain dans la Péninsule, l'Italie fera sagement de garder toutes ses ressources et de ne s'affaiblir sur aucun point.

Au point de vue militaire, l'Italie trouverait une compensation à la perte de la Savoie.

Mais, encore un coup, la question n'est encore qu'à l'état d'étude, et elle n'a été lancée dans certains journaux que comme ballon d'essai. L'empereur des Français, en entrant en Italie, a dit qu'il n'avait aucun projet de conquête ni d'agrandissement, et le *Moniteur* a ajouté plus tard que la France était la seule puissance qui fit la guerre « pour une idée. » Rien ne prouve que sur ce point le gouvernement français ait changé de sentiment.

troduisit Edouard et René dans leur appartement. Il y avait trois pièces, meublées avec un grand luxe et de forme circulaire.

Edouard alla à la croisée et l'ouvrit. Une brise glaciaire lui coupa la respiration, et, en regardant, il devina la mer plutôt qu'il ne la vit. La nuit était si profonde qu'on ne distinguait ni les eaux, ni les cieux.

— Où sommes-nous?

— Dans l'une des tours du château, répondit le domestique. La mer l'environne de tous les côtés.

Ce mot fit beaucoup réfléchir les jeunes gens.

— Diavolo! fit Edouard lorsqu'ils furent seuls.

— Les choses prennent une tournure bien sombre, objecta René. Prisonniers! car enfin nous le sommes.

Edouard lui enleva la parole :

— Cher, pas un mot de plus. Voilà la cloche du dîner. Ce soir, nous nous consulterons.

Ils trouvèrent leurs malles dans un coin, s'habillèrent à la hâte, et leur domestique étant revenu, ils descendirent à la salle à manger.

C'était une grande pièce, dont les murs étaient chargés de peintures. Le peintre avait puisé son inspiration dans l'histoire de la danse. Sur le mur de droite, on voyait le cardinal Hercule de Mantoue, président du Concile de Trente, ouvrant dans cette ville, en 1562, un grand bal, pour fêter l'arrivée du fils de l'empereur Charles-Quint; sur le mur de gauche, Socrate dansant dans sa chambre et surpris par Charmides, l'un de ses disciples. Ces peintures étaient traitées avec talent.

Avant la guerre, l'annexion a été l'objet de pourparlers; mais lord Granville nous a appris qu'elle était sujette à la réalisation du programme du 3 mai. Le programme est resté incomplet, les Autrichiens sont toujours dans la Vénétie, et M. de Cavour a déclaré officiellement que le Piémont n'entendrait ni vendre, ni céder, ni échanger la Savoie. Là-dessus, par conséquent, tout est dit, et, jusqu'à nouvel ordre, la question de la Savoie reste à l'état de combinaison avortée.

Si cette affaire préoccupe l'Europe, impatiente l'Angleterre, émeut l'Italie et passionne les Savoisiens, c'est que le traité de Zurich, qui a mis fin à la guerre, n'a pas résolu la grande question pour laquelle la guerre a été entreprise.

Le *Morning-Advertiser* parle d'une prochaine conférence des quatre grandes puissances, France, Angleterre, Russie et Prusse, à laquelle l'Autriche aurait refusé de prendre part.

On écrit de Paris au journal *le Nord* que la réponse du cabinet autrichien à la note de M. Thouvenel est arrivée. La dépêche de M. de Rechberg serait très modérée de ton; elle insisterait surtout sur deux points: d'abord, que le Piémont n'a cessé de violer le principe de la non-intervention; ensuite que l'Autriche, tout en reconnaissant que la France n'avait pas méconnu ses engagements en faveur des princes dépossédés, ne peut cependant abandonner les bases de Villafranca et les stipulations de Zurich. Toutefois, l'Autriche déclare ne pas être disposée à employer la force pour restaurer les princes.

Le bruit se répand à Turin que décidément l'Autriche a protesté contre l'annexion de l'Italie centrale au Piémont et la cession de la Savoie à la France.

D'après une correspondance de Turin, du 10 fé-

Le plafond, d'où descendait un lustre d'une grande richesse, était aussi peint de la même manière et représentait le bal donné par Louis XIV, à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne. Après avoir admiré ces splendides tableaux, Edouard et René remarquèrent qu'il y avait cinq couverts sur la table.

— Nous ne serons pas seuls avec Hector, dit le premier.

— Aurait-il d'autres visiteurs? demanda le second.

La porte s'ouvrit presque en même temps et un domestique parut et annonça :

— M. Fabrice de Valliguière.

Et le père d'Hector entra.

— M. Roland de Valliguière.

Ce fut au tour de son vieux grand-père. Et enfin :

— M. le duc de Valliguière.

Hector les suivait, et allant au-devant de ses amis, il les présenta aux deux vieillards, qui inclinèrent leurs têtes blanchies. Edouard et René éprouvaient la plus grande surprise. Le repas fut somptueux. Les services d'argent massif étaient tous ciselés avec une perfection digne de Cellini. Les mets étaient à la fois confortables et recherchés. Quant aux vins, les jeunes gens ne se rappelaient pas en avoir bu de meilleurs. La conversation ne tarit pas un seul instant. Roland de Valliguière, malgré son grand âge, y prenait part avec une vigueur d'esprit étonnante. Son fils faisait les honneurs de la table, et Hector était le seul qui demeurait silencieux.

Minuit sonnait lorsqu'on se leva. Edouard et René

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.

42

LES DOUZE DANSEUSES

DU CHATEAU DE LAMOLE

VII.

(Suite).

Un coup de coude d'Edouard lui fit comprendre qu'il avait trop parlé. Le duc sembla ne s'apercevoir de rien, et se leva :

— Vous devez avoir besoin de vous réconforter. On va vous conduire chez vous, et dans quelques instants la cloche vous appellera à la salle à manger.

— Mon cher Hector, dit alors Edouard, en jetant sur sa toilette un rapide regard, nous prendrez-vous ainsi à votre table? Nos bagages n'arriveront peut-être pas ce soir?

— Jacques aura songé à tout cela, répondit le duc; vous trouverez vos malles chez vous, j'en suis certain.

En disant ces mots, il salua les jeunes gens, qu'un domestique venait chercher. La nuit était déjà venue depuis longtemps, et cet homme, vêtu de la somptueuse livrée de la maison de Valliguière, conduisit les deux amis, portant un candélabre devant eux. Après avoir traversé un grand corridor, le guide s'engagea dans un escalier tournant et s'arrêtant au troisième étage, il in-

vrier, voici les déterminations que le gouvernement sarde vient de prendre relativement à l'Italie centrale :

Les assemblées de l'Italie centrale actuellement existantes seront convoquées le plus tôt possible. Avant leur convocation, un manifeste du roi aux peuples de ces provinces va paraître. Ce manifeste sera une sorte de résumé historique de ce qui s'est passé en Italie depuis les préliminaires de Villafranca, et il a pour but de prouver à l'Europe que les vœux de l'Etrurie et de l'Emilie pour la fusion ont été spontanés, et de rappeler que ces vœux ont été acceptés par le gouvernement sarde. Après la publication de ce manifeste, qui est une sorte de prise de possession définitive, les assemblées se dissoudront très probablement, en reconnaissant que le but pour lequel elles avaient été créées est atteint. Cela fait, on procédera à la nomination des nouveaux représentants, qui seront élus selon la loi piémontaise, et qui viendront siéger dans le parlement de Turin.

Le ministère de la guerre piémontais vient de donner des ordres d'achats importants à l'étranger en chevaux et en canons. Il est facile de prévoir que l'annexion peut donner lieu à des complications à l'intérieur et à l'extérieur.

Le gouvernement français a cru devoir adresser au gouvernement autrichien une note relative aux enrôlements qui se feraient en Autriche avec l'autorisation ministérielle pour le compte du gouvernement napolitain. M. Thouvenel, dans cette note, exprimerait des regrets fondés tout à la fois sur le fait de ces enrôlements et sur l'espèce d'apparat avec lequel on les effectuerait en Autriche. En même temps M. Thouvenel présenterait des observations semblables relativement à l'agglomération de troupes qui se fait dans la Vénétie et aux mesures de rigueur adoptées par le gouvernement autrichien dans cette province. Le ministre des affaires étrangères de France s'attachera à démontrer qu'elles mesures irritantes, en éveillant la défiance, l'inquiétude et les appréhensions de toutes sortes, doivent avoir pour effet de compliquer encore la situation actuelle et d'ajouter de nouveaux obstacles aux obstacles déjà si nombreux et si graves que rencontre la pacification de l'Italie.

Un avis publié par le général de Goyon, commandant du corps français d'occupation à Rome, exprime l'espérance que le carnaval sera tranquille. Le général compte sur l'intelligence de la population. Il interdit toutes les clamours politiques; il disperserait tous les attroupements qui résisteraient aux sommations. Le gouvernement a arrêté le chef présumé des démonstrations antérieures. Son procès s'instruit. Les congés de la division française sont suspendus.

prirent congé de leurs amphitryons et furent reconduits chez eux. Mais, cette fois, Hector les accompagnait et tint le bougeoir jusqu'à la porte de leur appartement. Là, il leur souhaita une bonne nuit et se retira.

Demeurés seuls, les jeunes gens se regardèrent avec stupéfaction. Puis Edouard s'enveloppa dans un manteau, alluma un cigare et alla se mettre à la croisée. Pour René, il s'était jeté dans un fauteuil, au coin du feu qui flamboyait dans l'âtre. Ils avaient besoin, avant d'échanger une seule parole, de mettre un peu d'ordre dans leur cervelle, bouleversée par tout ce qu'ils avaient vu dans cette journée. Son cigare terminé, Edouard ferma la fenêtre et vint rejoindre son ami, non sans être impressionné par l'étrangeté du spectacle qu'offrait l'intérieur luxueux de leur appartement, comparé avec la surface agitée de l'Océan qui soufflait avec violence les fondements de la tour. Il rompit le premier le silence, et s'adressant à son ami :

— Je vous avais promis, lui dit-il, des choses extraordinaires. J'espère que vous en avez eues.

— Je me demande, répondit René, si je rêve tout debout, si je suis le sujet d'une hallucination.

— Vous ne rêvez pas le moins du monde. Rien n'est plus réel que ce que nous avons vu : douze danseuses dans une prairie; l'une d'elles est la plus belle fille que nous ayons jamais rencontrée; deux autres, mesdemoiselles Mérine et Stella, ont été enlevées à l'Opéra le jour où le duc a quitté Paris; les autres enfin sont étrangères : mais toutes dansent avec une grâce parfaite, dans une prairie, au bord de la mer, inacces-

M. Toggenbourg, ancien ministre du commerce à Vienne, est nommé gouverneur de la Vénétie. Cinq prêtres viennent d'être arrêtés à Venise.

Le ministère prussien vient de déposer sur le bureau de la Chambre des représentants, le projet de réforme militaire annoncé par le discours du trône. La réalisation du projet élèvera d'une manière notable les dépenses du ministère de la guerre. En conséquence, le gouvernement propose la prorogation de la loi, augmentant de 25 pour % l'impôt sur le revenu.

La majorité des députés du Holstein a présenté au roi du Danemark une adresse dans laquelle ils protestent contre la séparation politique du Holstein d'avec le Schleswig.

Deux dépêches télégraphiques du général O'Donnell ajoutent quelques détails à ceux que l'on connaît déjà sur la prise de Tétuan. Ce n'est pas, comme on pouvait le supposer d'après les premières dépêches, immédiatement après la bataille du 4 et la dispersion de l'armée ennemie, que la ville s'est rendue. Des pourparlers sans résultat qui ont eu lieu dans la journée du 5 entre le général en chef et une députation des habitants avaient été suivis de la sommation faite à la place de se rendre dans les 24 heures. C'est seulement dans la matinée du 6 que le général O'Donnell, en apprenant que la ville, abandonnée par les troupes et par les deux frères de l'empereur, était livrée au pillage, s'est décidé à faire entrer ses troupes dans la place, dont elles ont pris possession sans résistance.

D'après des nouvelles de Constantinople du 4, depuis le départ de M. Thouvenel, de grands changements se sont produits dans les relations diplomatiques. Le chargé d'affaires de France ne voit guère le représentant de la Russie, tandis que celui-ci a des rapports plus suivis avec le représentant d'Autriche.

Des cahiers jusqu'à concurrence d'une somme de trente-deux millions de piastres ont été brûlés.

FRANCE

Répondant à une assertion du *Corriere Mercantile* de Gênes, disant que les nombreux décès arrivés dans l'armée d'Italie avaient motivé l'envoi de renforts s'élargissant au chiffre de 15,000 hommes, le *Moniteur* affirme que l'état sanitaire de l'armée est bon, mais que les congés ont produit des vides qu'il serait naturel de combler, ce qui cependant n'a pas encore été fait.

Le pourvoi de M. Emile Ollivier contre l'arrêt de compétence personnelle prononcé par la chambre des appels correctionnels a été rejeté par la cour de cassation, après une très courte délibération.

sible lorsqu'on n'en connaît pas la route, et enfermée dans l'enceinte de ce château : tout cela pour les beaux yeux d'Hector, de Roland et de Fabrice de Valliguière. Comprenez-vous à présent pourquoi le duc a quitté Paris, pourquoi il est venu s'enfouir ici, pourquoi enfin il a voulu que cette retraite demeurât cachée à tout le monde? Il avait bien compris que les trésors féminins qu'elle renferme, une fois découverts, ses amis ne lui laisseraient ni repos, ni trêve, avant d'en avoir eu la possession. Nous devons un cierge au hasard qui nous a si bien conduits. Ce qu'il y a de certain, c'est que le duc est furieux de notre présence, c'est qu'il ignore que nous possédons son secret, c'est qu'il ne nous parlera ni de sa prairie merveilleuse, ni de ses danseuses, plus merveilleuses encore! C'est donc à nous d'agir.

— Qu'allons-nous faire? demanda René.

— Deux partis s'offrent à nous. Nous pouvons laisser le duc à ses caprices, et nous retirer en respectant ses secrets et en gardant le silence sur ce que nous avons vu et entendu. Ou nous nous décidons à rendre la liberté aux charmantes filles qui sont captives et nous les ramenons en grand triomphe à Paris.

— Le dernier parti me sourit davantage, répondit René.

— Je suis de votre avis. Mais il faut savoir avant tout si les douze belles personnes que nous avons entrevues sont à Lamôle par le fait de leur volonté, ou si elles y sont retenues de force. Dans le premier cas, il faudra séduire; dans le second, il nous suffira d'apparaître comme des anges libérateurs pour entraîner tous

M. le comte Pillet-Will, banquier à Paris, est décedé samedi 11 février.

FAITS DIVERS.

Voici un travail statistique qui a bien son mérite dans le moment actuel, c'est un tableau numérique des populations de l'Italie:

Deux-Siciles (continent)	7,049,984 hab.
Id. (île de Sicile)	2,229,620 .
Royaume de la Haute-Italie (Piémont, Gênes et autres anciennes provinces)	3,953,952 .
Sardaigne et Savoie	1,128,630 .
Lombardie	2,010,806 .
Vénétie	2,166,477 .
Etats romains	3,260,163 .
Toscane	1,811,284 .
Modène	608,991 .
Trieste, Istrie, Sorice	549,629 .
Tyrol italien	558,223 .
Parme	501,185 .
Monaco	8,010 .
Saint-Marin	6,031 .
Total	25,841,245

On a enlevé de cette statistique la Corse, qui, quoique italienne, appartient à la France et compte une population de 242 mille habitants; Malte, qui appartient à l'Angleterre et compte 130 mille habitants; le Tessin et les Grisons, dont la population est de 136 mille âmes.

— On lit dans la *Gazette militaire*:

« En Piémont, les routes qui, de la France, conduisent par les Alpes dans les fertiles plaines de l'Italie, sont gardées par des forts.

Celui de Bard, presque entièrement reconstruit, ferme le passage du grand et du petit Saint-Bernard.

Le mont Cenis est défendu par le fort Esseillon.

Le mont Genève, par ceux d'Exilles et de Fénestrelle: le fort Vinadio ferme le passage d'Argentière.

Un autre fort près Ventimiglia sert à la défense de la route qui mène à Gênes et longe la mer.

Ainsi, les clefs de toutes les portes de l'Italie du côté de la France sont dans les mains du royaume de Sardaigne, qui est, avec raison, appelé le Gardien des Alpes. »

— L'armée autrichienne compte aujourd'hui 4 feld-maréchaux: le prince Windischgraetz, le comte Nugent, le comte Wratislaw et le baron Hess; 17 feldzeugmestres en activité et 25 en non-activité; 95 lieutenants-feld-maréchaux en activité et 132 en non-activité; 124 généraux-majors en activité et 186 en non-activité. L'armée compte donc en tout

les coeurs à notre suite, et alors voyez-vous quelle rentrée triomphale nous nous ménageons?

— Cependant, fit alors René, je vois à vos projets, bien que je les admire, plus d'une objection à faire.

— Pardieu! quelle chose n'a son pour et son contre? Accordez-moi cependant que nous risquons peu pour gagner beaucoup.

— Nous perdons l'amitié du duc.

— Croyez-vous qu'il soit bien sincèrement notre ami? Moi, je ne le pense pas. Le duc est un grand seigneur, un gentilhomme plein d'esprit, mais un original, et rien ne nous empêche de nous divertir à ses dépens, si nous sommes assez adroits.

— Nous en serons quittes pour échanger plus tard un coup d'épée.

— Bah! qu'est-ce que cela? C'est dit et résolu. Nous enlevons les danseuses du duc. Pour ma part, j'avoue que cette grande fille brune m'a brûlé le cœur avec ses yeux.

— Avez-vous remarqué celle dont la peau est entièrement jaune?

— Une Malaise, sans doute!

— La Malaise me plaît beaucoup.

— Bien, répondit Edouard en se dirigeant vers son lit. On pensera à vous satisfaire. Pour le moment, essayons de nous reposer, et demain je ferai mes efforts pour me ménager une entrevue dans le sérial, avec celles des Odalisques, qui me semblent les moins sauvages.

(La suite au prochain numéro).

583 généraux. Le nombre de colonels est de 262 en activité et 304 en non-activité.

CONFÉDÉRATION SUISSE

L'entreprise du chemin de fer par le *Jura industriel* est à peu près hors d'embarras, grâce entre autres aux banquiers de Bâle, qui veulent faire, à ce qu'il paraît, un million et demi.

Sous le titre de *Nouvelles religieuses* le *Chroniqueur* de Fribourg publie ce qui suit :

GENÈVE. A l'église Saint-Germain, M. le curé de Genève, qui vient d'être nommé camier d'honneur du Saint-Père, a fait sur la papauté un discours énergique dans lequel il a démontré que si le droit de la force venait à triompher, son triomphe ne sera que provisoire; les principes de l'équité, les droits de la justice ne peuvent être sacrifiés aux intrigues de l'ambition ou aux manœuvres de la révolte.

A l'église Notre-Dame, M. Mermillod, dont Pie IX avait bénî la parole, a démontré, en présence d'une nombreuse assistance, que le Souverain-Pontificat a été fondé par Jésus-Christ; que l'autorité temporelle dont les papes sont investis est l'œuvre de la Providence, des monarques et des siècles, afin qu'aucun intrigue humaine ne vienne embarrasser la liberté du vicaire de Jésus-Christ, afin qu'il puisse librement conduire dans les pâturages de la vérité éternelle les nations qui lui ont été confiées. L'auditoire a éprouvé une vive émotion, lorsque l'orateur a rapporté les paroles qu'il avait entendues tomber de la bouche de Pie IX :

« Je suis disposé à tout sacrifier plutôt que de renoncer à aucun des droits imprescriptibles et séculaires du Saint-Siège. Si les ennemis de l'Eglise veulent faire de moi un martyr, je suis prêt; mais ils n'auront qu'une victime de plus et non un pape de moins. »

Berne, le 13 février 1860.

Le Conseil fédéral a reçu l'avis qu'un congrès statistique se réunirait cette année-ci à Londres et, sur la proposition du département de l'intérieur, il a été décidé que la Suisse s'y ferait représenter. Le choix du ou des délégués se fera plus tard.

Afin que les cantons ne se laissent pas induire en erreur et dans des dépenses inutiles par les dernières résolutions de l'Assemblée fédérale en matière d'habillement et d'équipement militaire, notamment par l'arrêté du Conseil des Etats dans cette affaire, le département militaire a été autorisé à leur adresser une circulaire dont le but essentiel est de recommander aux cantons de se borner jusqu'à la fixation définitive de la nouvelle tenue à pourvoir pour le moment leurs recrues simplement de la petite tenue, afin qu'une fois le nouvel uniforme adopté, les hommes dont il s'agit puissent compléter le leur d'après les prescriptions fédérales qui auront été admises pour règle générale en Suisse. Ainsi donc, et jusqu'à nouvel ordre, vos recrues feront bien de ne se munir que de la petite tenue... plus d'une belle paire d'épaulettes, celles-ci n'étant pas encore supprimées, malgré toute l'ardeur de leurs adversaires et jaloux en Suisse.

Le comité d'organisation nidwaldois pour le prochain tir fédéral de 1861, vient de prier le Conseil fédéral de faire une nouvelle tentative de conciliation auprès du landrath, pour qu'il retire volontairement son arrêté d'interdiction du tir, cas dans lequel le comité serait disposé de son côté à s'entendre avec lui pour les détails d'organisation de cette fête, etc. Si le landrath ne veut pas retirer son décret, alors, le comité adressera un recours formel à l'autorité fédérale. Le Conseil fédéral fera donc encore des ouvertures au gouvernement nidwaldois.

Pour finir, je vous dirai que ce Conseil n'est pas entré en matière sur une plainte d'un M. H. N. Didon, qui se dit évêque-biblocatholique à Genève et qui réclame l'intervention fédérale, parce que les autorités genevoises refuseraient de lui assigner un local (entr'autres le Palais électoral), autrement dit « Boîte à gifles », pour y exposer publiquement sa doctrine au peuple de Genève réuni en assemblée.

NOUVELLES DES CANTONS

Valais. — Le nommé Martino, appartenant au 40^e bataillon fédéral, soldat qui, l'an passé, a volé deux montres à Biel et à Lausanne, a comparu mercredi dernier devant le tribunal militaire cantonal, réuni à Sion. Déclaré coupable par les jurés, Martino a été condamné à dix-huit mois de réclusion. Cet individu, établi à Nendaz, est d'origine tessinoise.

Neuchâtel. — Au commencement de la séance du Grand Conseil de hier, il a été donné lecture du rapport de la commission concluant au rejet de la demande des Municipalités du Locle et de la Chaux-de-Fonds pour une nouvelle participation à l'entreprise du *Jura industriel*. On a ensuite donné connaissance de nouvelles propositions de cette Compagnie relatives à la formation de la société d'exploitation. Ces propositions ont été renvoyées au Conseil d'Etat pour rapporter au Grand Conseil dans la prochaine séance, qui aura lieu mercredi.

CANTON DE VAUD

Le canon s'est fait entendre à l'aube du jour, rappelant ainsi une date chère à la grande majorité des Vaudois, celle du 14 février 1845. Les actes de souveraineté populaire accomplis en ce jour par les assemblées de Montbenon et de la Grenette ont porté leurs fruits, et leur quinzième anniversaire ne froisse plus aujourd'hui que ceux qui ont toujours combattu cette manifestation révolutionnaire et ceux qui l'ont abandonnée parce qu'ils n'ont pu la guider à leur gré, l'exploiter et l'étouffer. Aujourd'hui, comme précédemment, il y a des mécontents, mais la logique des années est là et les 15 ans accomplis aujourd'hui n'en ont pas moins leur place dans notre histoire intérieure.

La vie politique renouvelée dans le canton par cette date, a-t-elle complètement disparu, comme le prétendent certains esprits aigris ou malades? Nous ne le croyons pas, mais il lui a été porté un coup sensible par la suppression de la fête civique. Ce jour-là, en effet, le peuple s'occupait de ses affaires, l'esprit public se retrempe au souvenir des progrès accomplis et de ceux à obtenir encore, car le progrès est incessant et, au risque de rencontrer des déceptions, il est d'essence démocratique de vouloir toujours améliorer et réformer.

Nous parcourons encore aujourd'hui l'ère de progrès inaugurée le 14 février 1845, mais il s'agit de retremper et de ranimer cette date et non de la répudier comme certaines gens le voudraient; elle reprend au contraire toute son importance, toute sa signification. Aussi est-il certain que bon nombre de citoyens qui ont marché depuis 1845 sous la bannière démocratique, de francs et loyaux patriotes, se réuniront aujourd'hui pour célébrer cet anniversaire.

Les membres de la Société des carabiniers vaudois, domiciliés dans le district de Morges, se sont réunis dimanche en assemblée générale pour entendre le rapport de la commission nommée pour examiner :

1^o Si le local où eût lieu le tir de 1846, de patriotique mémoire, était encore suffisant pour y établir un tir avec les exigences actuelles, et si les autorités municipales seraient disposées à en céder l'usage dans ce but à la société?

2^o Si des personnes dévouées, en nombre suffisant, se présenteraient pour prêter leur concours actifs pour l'organisation et la direction de cette entreprise?

Le comité ayant répondu affirmativement sur ces deux questions, l'assemblée a décidé de demander au comité central l'autorisation d'organiser un tir cantonal à Morges pour cette année, et a nommé à cet effet un comité de 32 membres qui se réunira incessamment pour se répartir le travail.

La Suisse, de Berne, a reçu la réclamation suivante :

Lausanne, le 13 février 1860.

A Monsieur le rédacteur de la *Suisse*, à Berne.

Monsieur,

L'article que vous avez publié dans vos numéros des 9 et 10 février en faveur de quelques chemins de fer de la

Suisse contient une inexactitude en ce qui concerne la compagnie de l'Ouest-Suisse, que j'ai l'honneur de vous prier de rectifier dans votre prochain numéro.

Vous dites (10 février) que, « par la cession d'un nombre assez important d'actions (environ 44000) cédées par le Crédit Mobilier à la compagnie Lyon-Méditerranée, cette compagnie a acquis assez d'importance pour pouvoir détourner d'une troisième jonction entre Genève et Pontarlier, etc. »

Or Monsieur, il est bon que vos lecteurs sachent que cette prétendue cession n'a jamais eu lieu, ni aucune analogue, que c'est une pure invention qui a déjà figuré dans les journaux vaudois de l'opposition et qui a été catégoriquement démentie par une lettre de M. Emile Peire qui avait été nominativement désigné.

Le but de cette invention, ainsi que celui de votre dernier article, n'échapperont point aux lecteurs vaudois qui suivent ces débats; mais je ne me propose point de m'en occuper, il me suffit de rétablir la vérité en ce qui concerne le point spécial ci-dessus.

Agréez, etc.
W^m FRAISSE,
membre du comité de direction de l'Ouest-Suisse.

Ce démenti donné par M. le directeur de la compagnie de l'Ouest-Suisse à une allégation fausse de la *Suisse* nous remet en mémoire une attaque récente de la *Gazette Vaudoise*, reproduite avec empressement par la *Gazette de Lausanne*. D'après ces feuilles l'injonction adressée récemment à la direction de la compagnie de l'Ouest de transporter à Lausanne les bureaux qu'elle a encore à Genève n'aurait été qu'une comédie de la part du Conseil d'Etat, tout serait encore aujourd'hui exactement dans la même situation qu'au mois de décembre et ni le Conseil d'Etat, ni la compagnie de l'Ouest n'auraient songé à y apporter le moindre changement, etc.

Ces diverses assertions ont tout juste la valeur des attaques quotidiennes de la *Gazette Vaudoise*, c'est assez dire que le mensonge joue ici son rôle obligé. Ce qui est vrai, c'est que le Conseil d'Etat, donnant suite à la décision concernant le siège des bureaux de la compagnie de l'Ouest, a provoqué une conférence dans laquelle les directeurs de la compagnie de l'Ouest ont déclaré qu'en général tous les bureaux sont actuellement à Lausanne; il ne reste à Genève que les bureaux concernant la comptabilité générale, lesquels seront transportés à Lausanne aussitôt que les travaux en cours d'exécution seront terminés, mais jusqu'à cette époque il est indispensable que les bureaux restent à Genève, vu que cette ville est le centre des opérations financières et où les négociations pécuniaires se traitent. Les séances du Conseil d'administration ont lieu à Lausanne, tous les bureaux de l'exploitation y ont leur établissement. Le bureau de l'ingénieur en chef y a été transporté en dernier lieu et la compagnie s'engage à transférer à Lausanne les bureaux qui restent à Genève aussitôt que cela sera rendu possible par l'achèvement des travaux de construction.

On voit qu'il y a loin de la réalité des faits aux attaques de la *Gazette Vaudoise*, qui chaque jour fournit des preuves de mauvaise foi dont le cynisme indigne justement l'opinion publique.

La commission législative chargée de revoir notre organisation militaire est convoquée pour lundi 20 courant, à Lausanne.

Berne, 12 février 1860.

Depuis mes quelques mots de protestation du 5 contre une prétendue correspondance de Berne à la *Gazette vaudoise* du 3, correspondance qui dépasse en réalité toutes les bornes du dévergondage, je me suis mis ici à la recherche de l'auteur de ce factum, mais, comme je m'y attendais déjà, il ne m'a pas été possible de découvrir à Berne un seul vaudois voulant ou osant prendre la responsabilité de ces injures gratuites non seulement aux autorités de son canton, mais encore et surtout à son canton lui-même. Non, ce Monsieur ne se trouve pas ici, ou bien s'il y était, soigneusement caché dans quelque recoin ténébreux, il n'aurait pas encore eu le courage de sortir de son trou et de montrer son masque. Je ne crois pas qu'il y ait ici un vaudois assez lâche pour se refuser de décliner son nom et de relever l'épithète de menteur et de calomniateur qui lui est adressée par tout vaudois ami et jaloux de l'honneur de son pays et respectant la vérité et l'impartialité partout où elles se rencontrent. Du reste il n'y a rien à ajouter à la protestation énergique du 8 courant, signée par 15 citoyens d'Yverdon.

Reste à voir ce qu'on y répondra et comment le quidam en question se tirera de ce mauvais pas et sortira de l'ombre mystérieuse dont il persiste encore à s'envelopper.

Je tenais, je le répète, à déclarer publiquement que je n'ai pas découvert à Berne l'auteur de ce révoltant pamphlet lancé à la face du peuple vaudois par une plume que je ne connais pas jusqu'ici, mais qui ne mérite, à mon avis, que le mépris public, si ce n'est autre chose encore.

P. W.

On nous écrit du district de Morges :

J'ai éprouvé une vive satisfaction à la lecture de la lettre d'Yverdon insérée dans votre numéro du 10 écoulé. Certes, il était temps que la voix de l'opinion publique, outragée par les abus de la presse, se prononce par une énergique et patriotique protestation. Cette abominable *Gazette* qui n'est rien moins que *vaudoise* a comblé la mesure de ses *turpitudes* et s'est acquise une réputation de journal *jesuitique*, car ce sont les mêmes armes et les mêmes principes mis en œuvre. *Un abonné.*

Billet doux à Mme Périnette.

Pour le coup, ma toute belle, c'est trop fort; tu casses les vitres de telle façon que tu deviens intolérable; ça ne peut plus jouer ainsi, et quoique je m'étais bien promis de ne rien avoir à démêler avec une fille de ton espèce, je ne puis cependant résister au désir (je dirai presque au devoir) de t'administrer une vigoureuse correction.

Tu veux faire de l'opposition, c'est bien, c'est ton droit; mais comment t'y prends-tu? — Sans principes, sans éducation morale, ignorante, écervelée et ambiguë, tu ne trouves dans ton esprit étroit et haineux d'autre moyen que celui de calomnier et de salir les représentants et les magistrats que le peuple vaudois s'est librement donné! — Appelles-tu cela faire de l'opposition? — Moi, j'appelle cela abuser indigne-ment de la plus belle et de la plus précieuse des libertés, celle de la presse, pour assouvir une haine personnelle, calomnier effrontément et impunément les électeurs aussi bien que les élus du canton de Vaud!

Dans ton numéro du 5 février courant, tu imagines une prétendue correspondance d'un Vaudois établi à Berne, et qui vient t'aider à jeter de la boue à la face de nos représentants dans la ville fédérale; n'est-ce pas infâme! Non, mille fois non, ce correspondant n'existe pas, et, s'il existait, il ne mériterait plus le nom de Vaudois, pas plus que toi celui de *Vaudoise*; mais non, un tel article ne peut sortir que de ta plume et de ton vilain bureau à chicanes.

Je reconnais avec honneur que la majeure partie des révisionnistes est composée de citoyens très-honorables qui n'avaient en vue que le bien-être du pays, et non uniquement, comme toi, la révision des places (chacun de tes articles te laissait clairement et maladroitement voir). Mais ce parti a commis une très-grave faute dont il subit les conséquences, c'est celle de t'avoir choisie pour son organe. Or, on ne fraye pas avec une fille de ton espèce sans se salir quelque peu; vois, ta figure blasphème et tes mains sont encore toutes pleines de la boue que tu cherches à jeter depuis si longtemps au gouvernement de ton pays.

Tu n'as pas même eu l'esprit de concevoir que par ce stupide moyen d'opposition, tu faisais du même coup insulte aux électeurs comme aux élus, et qu'en voulant perdre les autres tu te perdis toi-même par ta démolition. Tu n'as pas même compris que par tes allégations (fussent-elles aussi vraies qu'elles sont fausses), tu t'aliénais l'estime de tout bon citoyen, à quelque parti qu'il puisse appartenir. — En effet, que veux-tu que nos Confédérés, et surtout l'étranger, pensent d'un canton où le pouvoir se laisse traiter d'une façon aussi dégoûtante par une insolente fille de ton espèce? Si l'étranger te connaissait comme nous, cela ne ferait pas grand chose; mais malheureusement il ne te connaît pas, il ne sait pas que tu es une fille perdue, sans dignité et méprisée de tous, même de ceux qui te font tirer les marrons du feu, mais qui n'ont garde de se montrer en public avec toi.

Et tu n'as pas honte, *Périnette!* tu ne rougis pas (mais, que dis-je, tu ne peux plus rougir) de jouer un si vilain rôle dans l'histoire de ton pays?

Fif! fif! la vilaine, la laide, les cornes! va te cacher

et ne reparais que lorsque tu auras changé de conduite!

Oh! qu'eina poëta pota t'as, va té catzi, te no fä vergogne, té mans sont tot'impacotaiés!

**

La section bernoise de l'*Helvetia* a tenu samedi une séance publique au sujet de la question de Savoie. Un comité a été nommé à l'effet d'examiner sous toutes ses faces cette grave question et de présenter un rapport et des propositions à la prochaine séance publique qui aura lieu samedi prochain.

Une imposante manifestation a eu lieu dimanche, à 2 heures, de la part des Savoisins habitant le canton de Genève. Plus de 4000 d'entre eux, répondant à l'appel du comité d'initiative, étaient accourus à l'hôtel de la Navigation pour s'occuper d'une question qui doit les intéresser au plus haut point, celle de l'avenir politique de leur patrie.

On s'aperçut bien vite que la salle, quelque vaste qu'elle soit, ne pourrait pas contenir tous les assistants; aussi la foule se rendit-elle dans l'immense jardin de l'hôtel, où une tribune fut improvisée en quelques instants.

Malgré un froid intense, qui se faisait d'autant plus sentir que l'emplacement dont il s'agit se trouve exposé à tous les vents, l'assemblée écouta avec un intérêt croissant la série des discours prononcés sur la question à l'ordre du jour.

Les orateurs, qui appartiennent aux diverses provinces de la Savoie, ont exprimé les vœux et désirs conformes à la déclaration qui se signe actuellement dans le Chablais et le Faucigny, et dont la lecture a été accueillie par de vifs applaudissements partant de tous les points de l'assemblée.

Des circonstances, des nécessités politiques peuvent obliger le gouvernement sarde à céder la Savoie pour pouvoir constituer un Etat puissant de la Haute-Italie et de l'Italie centrale. Dans ce cas, et tout en déclarant que leur premier désir serait de rester Sardes, les Savoisins habitant le canton de Genève estiment que le roi, que la Savoie a toujours loyalement servi, ne peut faire une cession de territoire sans consulter les vœux de la population. Les Savoisins ont mérité qu'on les interroge sur la nouvelle patrie à laquelle ils veulent appartenir, si leur gouvernement les abandonne.

Ils comptent pour cela sur les nombreux témoignages de sympathie et d'affection qu'ils ont reçus de la maison à laquelle leur pays a donné son nom, et ils savent qu'ils ne seront point trompés dans leur attente.

Leur choix, alors, ne sera pas douteux. Ils désirent faire partie de la Suisse, à laquelle les rattachent leurs intérêts de tous les jours aussi bien que des traditions historiques et une sympathie mutuelle qui est la conséquence des nombreuses relations établies entre les deux peuples.

Tel est le sens de tous les discours qui ont été prononcés dimanche.

La modération la plus parfaite a été observée dans tout ce qui a été dit, et pas une parole offensante pour qui que ce soit n'est venue troubler la dignité de cette réunion imposante.

La déclaration dont il a été donné lecture et qui résume ce que nous venons de dire, a été votée à l'unanimité des personnes présentes, et le comité d'initiative a été maintenu comme comité définitif, sous le nom de Comité des intérêts savoisins à Genève.

Une nouvelle réunion aurait lieu, pour prendre les signatures des adhérents à cette déclaration.

Dépêches télégraphiques.

PARIS, mardi. — Le *Moniteur* annonce que la réunion des chambres est ajournée au 1^{er} mars.

LONDRES. — Les interpellations concernant l'annexion de la Savoie sont ajournées.

Des dépêches de la Sicile annoncent des arrestations et des excès de police; des femmes auraient été maltraitées. Une proclamation invitait les Siciliens à l'insurrection aurait été répandue, et des cris de vive l'Italie! vive Victor-Emmanuel! se seraient entendre.

THÉATRE DE LAUSANNE

Jeudi 16 Février 1860.

(Bénéfice de Mme ST-FIRMIN)

Le jeune mari, comédie en 3 actes.

Le pour et le contre, comédie en 1 acte.

Intermédiaire par plusieurs artistes.

Les amis et connaissances du citoyen LÖWER, maître tailleur, et les membres de la Société vaudoise de secours mutuels sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu demain mercredi, à 3 heures, rue St-Pierre, à Lausanne.

ANNONCES**AVIS AUX MÉDECINS**

La Municipalité de Ste-Croix publie vacante et met au concours la place de **médecin-chirurgien** pensionné de cette commune.

Une pension annuelle de 2000 francs sera payée par le boursier communal. Cette pension se compose de 1200 francs pris dans la caisse communale et 800 francs qui ont été volontairement souscrits par les habitants de la commune.

Les consultations à domicile sont payées 80 centimes, les visites de jour 1 franc et celles sur demande pendant la nuit 1 fr. 50 centimes.

La souscription ci-dessus prouve suffisamment combien la population de Ste-Croix désire avoir un second médecin dans la commune.

Quant aux autres détails et pour les conditions, MM. les postulants sont priés de s'adresser à la secrétairerie municipale, où ils pourront obtenir tous les renseignements concernant la susdite place.

Ste-Croix, le 14 février 1860. *Greffé municipal.*

ACHAT DE FUSILS

Les citoyens Louis Matthey et Ringispachen, armeurs, à Nyon, préviennent les personnes qui ont des fusils de munition à vendre, transformés, ou à silex (dits à pierre), qu'ils sont acheteurs des dites armes.

AVIS

Samedi 18 février 1860, devant l'hôtel du Grütli à L'Isle, on fera miser dès les dix heures du matin, 20 mères-vaches toutes fraîches ou prêtes à poser les veaux, une belle paire de bœufs de 5 ans, 4 génisses de 2 ans, sous de favorables conditions.

DEUX DEMOISELLES du canton de Vaud désirent se placer comme **femmes de chambre** à Genève ou dans les environs. S'adresser au bureau du *Nouvelliste* qui indiquera.

COSS-NOIX-TER

D'ancienne expérience et généralement reconnu pour guérir les maux de dents, scorbut et inflammation des gencives, etc. On fait une remise sur un nombre de boîtes.

Outre les dépôts, s'adresser à M. Gabriel Soutter, n° 113, Grand'Rue, à Morges.

Bourse de Genève du 13 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé	Offert
Genève à Lyon	492 50	496 25
Ouest-Suisse	268 75	270 >>
Central-Suisse	>> >	445 >>
Nord-Est	>> >	490 >>
Paris à Lyon et Méditerranée	>> >	>> >
Paris à Orléans	>> >	>> >
Midi	>> >	>> >
Autrichiens	485 >	493 75
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	541 25	542 50
Sarragosse	>> >	>> >
Mobilier français	>> >	>> >
EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES		
4 % Genevois	74 >	74 1/4
5 % Piémontais	80 1/2	80 1/2
Ville de Turin	415 >	420 >>
Ouest-Suisse 1854	Idem 1856-57	410 >
.	393 75	395 >
.	288 75	289 25
Banque du Commerce	1155 >	1180 >>
Lombard-Vénitien	249 75	250 >>
Sarragosse	248 75	250 >>
Jouissance Sétif	>> >	22 50
Comptoir d'escompte	1235 >	>> >

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILIER FILS